

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

Version 1.2

Date d'impression 16.04.2024

Date de révision 10.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM
Nom de la substance : chlorure de sodium
No.-CAS : 7647-14-5
No.-CE : 231-598-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU
Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : securite-produits@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

|| Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

|| Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Substance

Composant non dangereux

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| Nom Chimique | Numéro d'identification | Concentration [%] |
|--------------------|---|-------------------|
| chlorure de sodium | No.-CAS : 7647-14-5 No.-CE : 231-598-3 | <= 100 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ce produit n'est pas inflammable.
- Produits de combustion dangereux : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Chlorure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
- Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: chlorure de sodium No.-CAS 7647-14-5

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 2068,62 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 295,52 mg/kg p.c./jour

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| | |
|--|-----------------------------|
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : 2068,62 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : 295,52 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Population générale, Effets systémiques aigus, Inhalation | : 443,28 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Population générale, Effets systémiques aigus, Ingestion | : 126,65 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Population générale, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : 443,28 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Population générale, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : 126,65 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |
| Population générale, Effets systémiques à long terme, Ingestion | : 126,65 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC)

| | |
|----------------------------|--------------|
| Eau douce | : 5 mg/l |
| Libérations intermittentes | : 19 mg/l |
| STP | : 500 mg/l |
| Sol | : 4,86 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Nécessaire en cas d'occurrence de poussière
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|--|
| Forme | : | cristallin(e) |
| Etat physique | : | solide |
| Couleur | : | blanc |
| Odeur | : | inodore |
| Seuil olfactif | : | Non applicable |
| Point/intervalle de fusion | : | 801 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 1.461 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | ne s'enflamme pas |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Non applicable |
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | : | Donnée non disponible |
| pH | : | 6 - 9 (20 °C) Concentration: 50 g/l |
| Viscosité | | |
| Viscosité, dynamique | : | Non applicable |
| Viscosité, cinématique | : | Non applicable |
| Temps d'écoulement | : | Donnée non disponible |
| Solubilité(s) | | |
| Hydrosolubilité | : | 358 g/l (20 °C) |

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 2,17 g/cm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes, Oxydants forts, Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | | |
|-------------------|--------------------|-------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|--------------------|-------------------|

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 3000 mg/kg (Rat)

Inhalation

CL50 : > 42 mg/l (Rat, mâle; 1 h; poussières/brouillard)

Dermale

DL50 : > 10000 mg/kg (Lapin)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Yeux

Résultat : Irritation légère des yeux (Lapin) Les particules peuvent causer l'irritation mécanique.

Sensibilisation

Résultat : (Souris) Non applicable

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
 Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| | |
|-------------------------------|---|
| Tératogénicité | : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes |
| Toxicité pour la reproduction | : Cause des effets sur le développement des animaux à des doses élevées. Donnée non disponible |

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

| | |
|-----------|---|
| Remarques | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
|-----------|---|

Exposition répétée

| | |
|-----------|--|
| Remarques | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
|-----------|--|

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

| | |
|------------|---|
| Evaluation | : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|

| | | |
|------------|--------------------|-------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|------------|--------------------|-------------------|

Propriétés perturbant le système endocrinien

| | |
|------------|---|
| Evaluation | : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 7.341 mg/l (Carassius auratus (Poisson rouge); 96 h) (Essai en semi-statique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 1.580 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 24 h)

algue

CE50 : 2430 mg/l (Nitzschia linearis; 120 h) (Inhibition de la croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

EC10 : <= 35000 mg/l (boue activée)

12.2. Persistance et dégradabilité

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Désagrégation par hydrolyse.

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Bioaccumulation

Résultat : étude scientifiquement injustifiée

12.4. Mobilité dans le sol

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Mobilité

: étude scientifiquement injustifiée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | chlorure de sodium | No.-CAS 7647-14-5 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Information écologique supplémentaire

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

|| Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

Composant: chlorure de sodium No.-CAS 7647-14-5

EU. Regulation EC No. 689/2008 : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Composant: chlorure de sodium No.-CAS 7647-14-5

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Composant: chlorure de sodium No.-CAS 7647-14-5

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles : Table : A; Listé

État actuel de notification chlorure de sodium:

| Source réglementaire | Notification | Numéro de notification |
|----------------------|--------------|------------------------|
| EINECS | OUI | 231-598-3 |
| DSL | OUI | |

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| | | |
|------------|-----|------------|
| KECI (KR) | OUI | KE-31387 |
| ENCS (JP) | OUI | (1)-236 |
| ISHL (JP) | OUI | (1)-236 |
| ONT INV | OUI | |
| INSQ | OUI | |
| IECSC | OUI | |
| TCSI | OUI | |
| PICCS (PH) | OUI | |
| TSCA | OUI | |
| VN INV | OUI | |
| TH INV | OUI | 55-1-05942 |
| TH INV | OUI | 2501.00 |
| PHARM (JP) | OUI | |
| AU AIICL | OUI | |
| NZIOC | OUI | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

| | |
|------------------|---|
| AU AIICL | Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC) |
| FBC | facteur de bioconcentration |
| DBO | demande biochimique en oxygène |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CLP | classification, étiquetage et emballage |
| CMR | cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DCO | demande chimique en oxygène |
| DNEL | dose dérivée sans effet |
| DSL | Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | liste européenne des substances chimiques notifiées |
| ENCS (JP) | Japon. Liste des lois Kashin-Hou |
| SGH | système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| IECSC | Chine. Inventaire des substances chimiques existantes |
| INSQ | Mexique. Inventaire national des substances chimiques |
| ISHL (JP) | Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail |
| KECI (KR) | Corée. Inventaire des produits chimiques existants |
| CL50 | concentration létale médiane |

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

| | |
|----------------------------------|---|
| LOAEC | concentration minimale avec effet nocif observé |
| LOAEL | dose minimale avec effet nocif observé |
| LOEL | dose minimale avec effet observé |
| NDSL | Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances |
| NLP | ne figure plus sur la liste des polymères |
| NOAEC | concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | dose sans effet nocif observé |
| NOEC | concentration sans effet observé |
| NOEL | dose sans effet observé |
| NZIOC | Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEP | limite d'exposition professionnelle |
| ONT INV | Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario |
| PBT | persistant, bioaccumulable et toxique |
| PHARM (JP) | Japon. Liste des pharmacopées |
| PICCS (PH) | Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques |
| PNEC | concentration prédite sans effet |
| N° REACH Autor. | REACH - Numéro d'autorisation |
| N° REACH ConsDemAutor. | REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation |
| N° UK REACH Autor. | UK REACH - Numéro d'autorisation |
| N° UK REACH ConsDemAutor. | UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation |
| UK REACH-Reg.No | UK REACH Registration Number |
| STOT | toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| SVHC | substance extrêmement préoccupante |
| TCSI | Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants |
| TH INV | Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA |
| TSCA | USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques |

Information supplémentaire

| | | |
|---|---|---|
| Les principales références bibliographiques et sources de données | : | Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité. |
| Méthodes usitées pour la classification | : | La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test. |
| Informations de formation | : | Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les |

SEL RAF FIN SECHE SALINOR ALIM

conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.